



NEWSLETTER

DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE MATERNELLE DE BOIS BONNET

MAISONS-LAFFITTE, PREMIER TRIMESTRE 2019/2020

1^{ER} CONSEIL D'ÉCOLE 2019/2020

L'équipe enseignante, Madame Brigitte BOIRON, 1er Maire-Adjoint déléguée au Scolaire et à l'Enfance, ainsi que 5 parents d'élèves se sont réunis le 8 novembre pour le premier Conseil d'École de l'année scolaire. L'occasion de faire le point sur ces premières semaines.

Effectif : 133 élèves sont répartis en 5 classes, soient 50 en Petite Section, 38 en Moyenne Section et 45 en Grande Section. Un chiffre en hausse notamment chez les petits, avec un dortoir quelque peu surchargé.

Le projet d'école en 3 axes : construire une école bienveillante, transmettre les savoirs et assurer la continuité pédagogique et éducative.

Vous trouverez dans cette newsletter les informations utiles évoquées pendant le conseil et le **compte-rendu complet** sera envoyé par mail aux familles ayant donné leur contact lors de la réunion de rentrée (voir en page 4 si vous n'êtes pas encore dans notre mailing liste).

Prochain Conseil d'école : Jeudi 30 janvier.

DATES-CLÉS

VENDREDI 13 DÉCEMBRE : Marché de Noël

VENDREDI 20 DÉCEMBRE : Ciné-Noël

SAMEDI 16 FÉVRIER : Réunion entre les parents et les enseignants

SAMEDI 28 MARS : Carnaval

SAMEDI 16 MAI : Kermesse

CONVALESCENCE

Le froid arrive et avec lui, son lot de rhumes, gripes, gastro, voire quelques varicelles !

Quand vous en avez la possibilité, n'hésitez pas à **garder vos enfants au chaud à la maison** pour une meilleure convalescence. Cela permet de limiter les rechutes et les contaminations involontaires mais inexorables de leurs petits camarades.



Pour l'instant, pas de nouvelles des poux ! Et pour que ça dure, pensez à **vérifier** régulièrement et à **traiter** immédiatement !

LE MATIN

Le portail est ouvert de **8h15 à 8h25**.
En raison du plan vigipirate renforcé, il est strictement interdit à l'école de le ré-ouvrir pour les retardataires.
Pensez à prendre un peu d'avance...



- **le MARDI** : vous pouvez accompagner vos enfants dans leur classe. N'hésitez pas à en profiter **pour échanger** rapidement avec la maîtresse ou convenir d'un rendez-vous si besoin ;
- **les LUNDI, JEUDI ET VENDREDI** : accueil des enfants à l'entrée de la salle de jeux.

RECYCLAGE DES BOUCHONS ET STYLOS

Dans le hall devant le bureau de la Directrice, on peut recycler les bouchons et les stylos. Une bonne action à partager avec vos enfants qui seront fiers de participer !



LE RASED

C'est le **Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté**. Il se compose d'une psychologue scolaire et de 3 enseignantes. Le réseau dispense des aides à dominante pédagogique ou rééducative et assure le suivi psychologique des élèves en difficulté. Les familles concernées reçoivent un formulaire de consentement en vue d'une éventuelle intervention pour aider l'enfant.

BON À SAVOIR :

Si elles le souhaitent, les familles peuvent contacter elle-même le RASED à tout moment de l'année. Les coordonnées sont affichées devant le bureau de Mme EKPODESSI et sur le blog de l'école.

LA COOPÉRATIVE DE L'ÉCOLE

Toute l'équipe de Bois-Bonnet **remercie chaleureusement** les parents pour leur participation. Grâce à vous, de nombreuses sorties et activités vont être organisées !

KERMESSE : APPEL AU LOTS !

Cette année, on anticipe ! Durant la kermesse, les enfants participent à de nombreux jeux et remportent des lots offerts par l'école et par les parents. Pour une kermesse plus "verte" et avec moins de plastique, nous allons tester des gobelets non jetables et des lots plus "durables" : **livres, jouets ou jeux complets et en bon état sont donc les bienvenus. Vous pouvez les apporter dès aujourd'hui pour servir de lots pour la kermesse.**

Vous avez des idées ? N'hésitez pas à les partager avec les parents délégués ou la Directrice le vendredi matin.

L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

L'**Assurance Responsabilité Civile** est obligatoire : un Certificat doit être donné aux maîtresses en début d'année. Elle couvre les dommages ou les blessures causés par l'enfant, mais il n'est pas protégé s'il est victime d'un accident sans tiers identifié.

Une **Protection Individuelle** est dans ce cas vivement conseillée, elle est souvent proposée avec les assurances habitation mais ce n'est pas systématique : pensez à vérifier !

Pourquoi c'est important ? Lors des sorties, l'école a souscrit une Protection individuelle **mais qui ne prend en compte QUE le temps scolaire** : c'est-à-dire **ni l'heure du repas** (par exemple lors des pique-niques) **ni au-delà de 16h30.**

LA QUINZAINE DE LA MATERNELLE

Chaque année, l'AGEEM milite pour la promotion de l'école maternelle : dans ce cadre, les classes rose et verte ouvrent aux parents désireux de découvrir la vie des enfants à l'école. Les **témoignages sont les bienvenus** pour la prochaine newsletter !

COMMENT ÇA SE PASSE À LA CANTINE ?

Avec 2 services d'une cinquantaine d'enfants, la cantine se passe globalement bien ! Cependant, certains jours restent assez bruyants.

Pour permettre aux parents de pouvoir tester par eux-mêmes, **5 parents d'élèves sont invités à aller manger à la cantine de Bois-Bonnet.**

Si vous souhaitez en faire partie, vous pouvez contacter les Parents Délégués qui vont organiser le rendez-vous avec la Mairie.

LA CAISSE DES ÉCOLES : C'EST QUOI EXACTEMENT ?

Durant l'année, la Caisse des écoles va solliciter les parents de toutes les écoles maternelles et primaires publiques de Maisons-Laffitte. Mais à quoi sert-elle et quelle est la différence avec la Coopérative scolaire ?

La Caisse des Écoles de Maisons-Laffitte est un établissement public communal présidé par le Maire. Les caisses des écoles ont été institutionnalisées en France en 1867, avec pour objectif de **favoriser la fréquentation scolaire** des enfants et **venir en aide aux familles défavorisées**.

Elle se réunit 3 à 4 fois par an avec le Maire (Président de la Caisse des Ecoles), les élus, les Directeurs d'école et les parents d'élèves bénévoles.

La Caisse des Écoles permet de financer notamment :

- Des spectacles au sein même des écoles maternelles de Maisons-Laffitte
- Des spectacles à la Salle Malesherbes ou des sorties cinéma pour les écoles élémentaires
- Des actions autour de la sécurité routière ou des formations de Premiers Secours pour toutes les écoles primaires
- L'organisation de la **Fête des Écoles** chaque année
- Les subventions données aux coopératives scolaires pour leurs projets éducatifs
- Une participation aux voyages de fin d'année des CM2
- Des aides aux familles défavorisées (vêtements, participation aux classes transplantées)

Les financements proviennent de 3 sources :

- Des subventions de la Mairie
- L'adhésion à la caisse des écoles des parents (vos dons)
- Tous les bénéficiaires de la Fête de l'École

La participation proposée aux parents est de 10€, non obligatoire, chacun pouvant ainsi donner plus ou moins en fonction de ses moyens.

Pour les parents qui souhaiteraient s'investir, n'hésitez pas à envoyer un mail à cde78600@gmail.com.

Quelle est la différence avec la Coopérative de l'école ? La Coopérative est propre à chaque école et permet de financer les projets de la Maternelle de Bois-Bonnet. La Caisse des Écoles concerne toutes les maternelles et primaires de la Ville.

PRIX DES INCORRUPTIBLES

Cette année encore, les élèves sont invités à voter "comme les grands" en Mai.

Pour être Incorruptibles, les jeunes lecteurs s'engagent à :

- lire les ouvrages qui ont été sélectionnés
- se forger une opinion personnelle sur chacun des livres
- voter pour leur livre préféré

Liste des livres sélectionnés :

- *C'est à moi !* de Anuska ALLEPUZ
- *Clic et cloc* de Estelle BILLON-SPAGNOL
- *Dans ma montagne* de F. AUBINEAU et J. PEYRAT
- *Papa coin coin*, de Rosalinde BONNET
- *Vite, vite !* de MAGDALENA et I. MAROGER

FESTIVITÉS DE NOËL



Juste avant les vacances de Noël, de nombreuses activités sont organisées chaque jour en décembre :

- Les décorations de Noël
- Goûter de Noël LE 17 (offert par la ville)
- Le Père-Noël à l'école le 19 décembre
- Cinéma à l'ATALANTE le 20 décembre
- **Le marché de Noël le vendredi 13** : les enfants vont confectionner de magnifiques oeuvres que vous pourrez acquérir ! **Prévoyez de la monnaie !**

PENSEZ À APPORTER AUX MAÎTRESSES VOS POTS VIDES DE YAOURTS EN TERRE CUITE QUI SERVIRONT POUR LES ACTIVITÉS DE NOËL !

VÊTEMENTS ET ACCESSOIRES : PENSEZ À ÉTIQUETER !

Entre les bonnets, gants, gilets et blousons, on s'y perd vite sans étiquettes ! Pour les retardataires, vous pouvez encore profiter d'une promotion de 5% à 10% sur le site www.a-qui-s.fr
Le code association de l'API est : **MAIO492**

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS DES PARENTS D'ÉLÈVES

Cette année, vous avez été 60,17% de parents à voter pour élire vos parents d'élèves délégués et nous vous remercions pour votre participation !

Nombre de voix pour l'API (Association des Parents Indépendants de Maisons-Laffitte) :
101 voix, obtenant ainsi 4 sièges.

Nombre de voix pour la PEEP (Fédération des Parents d'Élèves de l'Enseignement Public) :
34 voix, obtenant 1 siège.

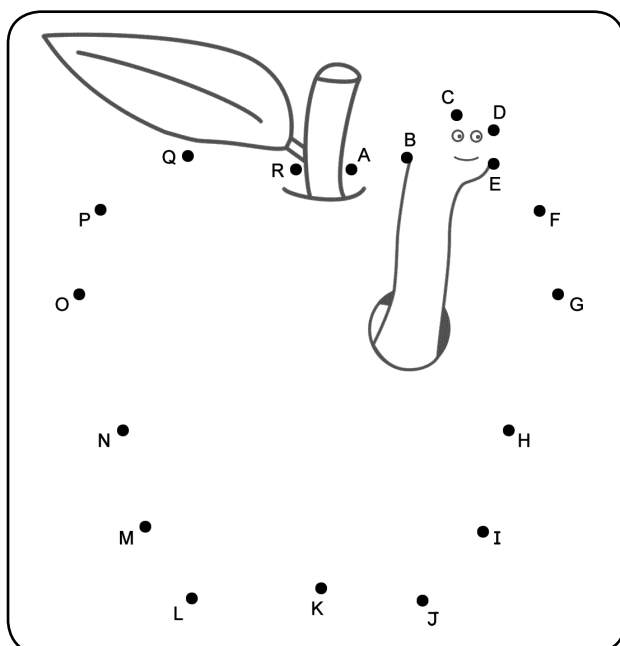
Bon à savoir : À Bois-Bonnet, il y a 5 classes donc 5 sièges, c'est-à-dire 5 places lors du Conseil d'école. Mais on peut être beaucoup plus nombreux sur les listes. Les Associations de Parents d'élèves sont ouvertes à tous les parents qui souhaitent s'investir, un peu ou beaucoup !

Quel est notre rôle? Nous assistons au Conseil d'école, nous faisons remonter les problématiques rencontrées par les enfants et les parents à l'équipe enseignante et à la Ville. Nous informons les parents, à travers la Newsletter ou par mail (compte-rendu du Conseil, grève, intempéries, etc.). Nous pouvons proposer des idées pour améliorer le quotidien ou la sécurité des enfants. Nous organisons des ventes et tenons des stands pour soutenir la Coopérative de l'école. Nous faisons de notre mieux et au plus vite pour répondre à vos questions !

CONTACTS

Si vous avez des questions sur la vie de l'école, envie de faire partie de la mailing liste, ou si vous souhaitez participer aux projets mis en place par les parents d'élèves, n'hésitez pas à nous contacter :

- de l'API : api78.boisbonnet@gmail.com
- de la PEEP : peep.maisonslaffitte@gmail.com



POUR CONTACTER L'ÉCOLE

Par téléphone (il n'y a pas de permanence mais n'hésitez pas à laisser un message) :
01 34 93 85 34

Par mail : 0781624s@ac-versailles.fr
Le blog : <http://blog.ac-versailles.fr/43marechalfoch>

Merci de ne pas jeter sur la voie publique.

**Nous vous souhaitons
de belles fêtes de fin d'année !**

